

L'ASSOCIATION PAU-PYRENEES d'AVICULTURE

Organise à SOUMOULOU du 5 au 8 Octobre 2023
sa 17^{ème} Exposition Nationale

<u>DECLARATION D'INSCRIPTION</u>	
Nom : Prénom :	Clôture des Inscriptions Le : 06.09.2023
Adresse :	
Code Postal : Ville : Tél. :	
Installation <input type="checkbox"/> par la société. des Animaux : <input type="checkbox"/> par l'Exposant. Retour des Animaux : <input type="checkbox"/> par l'Exposant.	Responsable du Groupage : Nom : Prénom:..... Adresse : Téléphone :.....
Renseignements Utiles : Je concours pour la Société Avicole de :	

DECOMPTE DES DROITS D'INSCRIPTION

Catégories	Prix Unitaire	Nombre	Total
UNITE : Volailles, Pigeons, Palmipèdes, Lapins, ,.....	3.00 €		
UNITE : Dindons, Pintades, Oies Domestiques, Paons,...	3.00 €		
COUPLES Ornaments	4,50 €		
PARQUETS- TRIOS : Volailles et Canards Domestiques	5.00 €		
VOLIERES (6) : Volailles, Pigeons, Ornaments	6.00 €		
PALMARES (obligatoire), FRAIS SECRETARIAT	5.00 €		5.00 €
Total :			

Cette déclaration devra parvenir **avant le 6 Septembre 2023** à : Lionel Mesplède – 200 route de Poublan – 64170 Serre Sainte-Marie Tél. : 06 77 16 26 17 (HR le soir).

Adresser le montant des droits d'inscription (chèque libellé à l'ordre de l'APPA), en même temps que la déclaration d'inscription + le certificat de vaccination (certificat de Capacité et détention de l'exposant pour les espèces protégées).

Le Soussigné, déclare accepter toutes les conditions du règlement de l'exposition.

Fait à Le

Signature :

Du 5 au 8 Octobre 2023 à SOUMOULOU

Nom : **Prénom :**

Adresse : **Tél. :**

Une déclaration bien faite garantie contre toute erreur (relever le n° de bague et le tatouage, c'est obligatoire sur la feuille d'encagement).

BIEN PRECISER VOLAILLE GRANDE RACE OU RACE NAIN

N° Bagues	P	C	V	M	F	A	J	Désignation des lots	Prix Elevage P.E.	Prix de vente

Nom et signature du commissaire
à l'encagement

Signature :

Nom et signature du Commissaire
au décaement

Signature :